

DELIBERATION N°30-BR /2013/CCDS
ATTRIBUTION DU MAPA N°14-3.F.2013CCDS
RELATIF A LA MISE EN PLACE DU SYSTEME INFORMATIQUE DE LA CCDS - LOT 3 IMPRIMANTES

Séance du 29 octobre 2013

L'an deux mil treize et le vingt-neuf octobre à dix-sept heures, le Bureau du conseil communautaire convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle de réunion de la CCDS, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude MADELEINE.

Présents : MM. Jean-Claude MADELEINE - Robert PUTCHA, Adelson MAGLOIRE

Absents excusés : William LAZZAROTTO – Charles RINGUET

Membres du Bureau formant la majorité des membres en exercice

LE BUREAU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;
Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;
Vu la loi n° loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales ;
Vu l'arrêté n°2154/SG du 23 novembre 2010, portant création de la Communauté de Communes des Savanes ;
Vu la délibération n° 35-CC/2013 /CCDS portant modification de la délégation de pouvoir au bureau ;
Vu le rapport d'analyse des offres

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Article 1 : **DONNE ACTE** à Monsieur le Président de son rapport,

Article 2 : **ATTRIBUE** le MAPA N°14-3.F.2013.CCDS relatif à la mise en place du système informatique à la CCDS - lot 3 IMPRIMANTES au prestataire suivant :

GBI
Sarl au capital de 80000€
RC 94 B 54 - SIRET 394 996 409
14 lotissement MARENGO –ZI Collery 1
97300 CAYENNE
Tél : 0594 35 29 30 - Fax : 0594 35 12 01
e-mail : gbi@gbi973.com

Ce marché prévoit la fourniture de 2 photocopieurs couleurs multifonctions et des prestations associées.

Article 3 : **INSCRIT** la dépense correspondante au budget de la CCDS, Soit un coût de 10 540,00 € euros + maintenance soit un tarif à la copie : Couleur = 0,055 € et N/B = 0,0065 €.

Article 4 : **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Vote :

-Nombre de conseillers en exercice : 5
-Nombre de conseillers présents : 3
-Pour : 3
-Contre : 0
-Abstention(s): 0

Fait et délibéré à Kourou, le 29 octobre 2013

Pour extrait et certifié conforme

Le Président,

Jean-Claude MADELEINE


